

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – OLLIVIER – MAUGENET – CONSTANTIN – GARCIA – MORILLON
DESME – LEGERE – MAUBOURGUET – DUSSEAU – LARTIGUE – BOCHET

ABSENTS : BARKA

EXCUSES : KAMATE-LACOUR

Secrétaire de séance : LARTIGUE

Madame KAMATE-LACOUR Valérie donne pouvoir à Madame GARCIA Dounia.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION DU SIVOM (TRANSPORT AU COLLEGE DE MONSEGUR)

Le Conseil Municipal souhaite un complément d'informations avant de prendre une décision.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

DELIBERATIONS VOYAGE A PARIS

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses liées au voyage à PARIS du Conseil Municipal des Jeunes et des conseillers municipaux participant également au voyage.

Ce déplacement a été fait avec les communes de NOAILLAC et LOUPIAC DE LA REOLE.

Le coût du transport, réparti en fonction du nombre de participants par commune, s'élève à la somme de 774.35 € pour la commune de HURE.

Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre en charge cette dépense sur le budget communal.

Pour : 4

Contre : 5

Abstention : 3

EXTENSION DU RESEAU D'EAU AU BOURG

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la prise en charge de l'extension du réseau d'eau au Bourg pour alimenter la propriété de Monsieur BONNET.

Le Conseil Municipal demande un complément d'informations.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pour : 0

Contre : 12

Abstention : 1

BUSE RUISSEAU DU CHA :

Il a été constaté un problème au niveau d'une buse au ruisseau du Cha, ce qui pourrait entraîner un ravinement important.

Le Conseil Municipal décide de faire un état des lieux précis afin de prévoir les travaux à réaliser.

CONVENTION MAIRIE/DECLOET POUR ENTRETIEN FOSSE :

Le Conseil Municipal demande à madame Le Maire de rechercher la convention afin de clarifier la situation.

LOCATION DU GARAGE COMMUNAL N°3 :

Il est rappelé au Conseil Municipal que les garages communaux sont loués en priorité aux locataires des logements communaux et des logements du CCAS.

Le garage communal n°3 a bien été loué à Madame CABAUP Noémie, nouvelle locataire du logement n°1 du presbytère.

LOGEMENTS DE L'ANCIENNE POSTE : PROBLEMES D'HUMIDITE

Au vu des photos et des explications données par la locataire du logement n°2 de l'ancienne poste, le Conseil Municipal charge Madame Le Maire de compléter un formulaire de dégât des eaux avec la locataire. Cette formalité déclenchera une recherche de fuite d'eau qui pourrait expliquer le problème présent.

ADMR DE HURE

Le Conseil Municipal est informé que la permanence de l'ADMR se tient le jeudi de 9h00 à 12h00 dans la salle du Conseil de la mairie. La première permanence a eu lieu le 2 mars 2023.

ASSOCIATION DE FOOTBALL HURE/FONTET

L'achat et l'installation d'un grillage se révèle nécessaire pour éviter la sortie des ballons.

Il a été constaté un problème d'eau chaude dans la partie douche du stade.

Madame Le Maire indique avoir rendez-vous avec un professionnel le jeudi 9 mars 2023 pour une probable remise en service des chauffe-eau alimentés en gaz.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE EPICERIE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Annexe épicerie a été réalisé par le Receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 du Budget Annexe épicerie.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET ANNEXE EPICERIE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'épicerie :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 802.76 €
Recettes	4 200.00 €
Excédent antérieur reporté	13 497.31 €
Excédent de fonctionnement	14 894.55 €

Monsieur OLLIVIER soumet au vote du Conseil Municipal le Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe épicerie.

Résultat de clôture à reporter : excédent de fonctionnement d'un montant de 14 894.55 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

Il est évoqué le sujet de l'installation de mobil-homes sur des terrains appartenant à des particuliers.

Monsieur LEGERE propose qu'un devis soit réalisé pour la création d'un second point d'eau au cimetière.

Le Conseil Municipal décide de demander le prix de la location d'une mini-pelle car l'agent technique peut réaliser ces travaux.

Le Conseil Municipal est informé qu'aura lieu une course marche/vélo avec concours de déguisement et marché gourmand le 13 mai 2023 dans le cadre des parcours du cœur sur les communes de BASSANNE, BARIE et PUYBARBAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.